

Guide pour l'impression de Jérémy et la maison malade

Etape 1 - Lire les conditions d'utilisation :

Toute personne morale et physique qui utilise le livre pour enfants "Jérémy et la maison malade" s'engage à respecter les conditions d'utilisation décrites ci-dessous :

Livre pour enfant "Jérémy et la maison malade" - principes

Le livre pour enfant « Jérémy et la maison malade » est un ouvrage qui vise à faire parler de la précarité énergétique au sein de la famille en passant par les enfants qui sont en train d'apprendre à lire. La dernière partie du livre oriente les adultes vers les systèmes d'aides à la rénovation énergétique. La diffusion de cet outil vise à réduire les situations de non recours face au phénomène de la précarité énergétique en France.

Ce livre a été créé par Julie Peyre, Zélie Marchenay, Jeanne Berbari et Yoann Cartier lorsqu'ils étaient étudiants à Grenoble Institut National Polytechnique ENSE3 (Ecole Nationale Supérieure de l'Energie, l'Eau et l'Environnement). La gestion de cet outil a été transmise à la chaire HOPE et aujourd'hui confiée au CLER. Le livre a été illustré par Julie Réau. Les créateurs du livre souhaitent sa plus large utilisation et la gratuité de cet outil en le mettant à disposition des foyers en situation de précarité énergétique.

Réimpression du livre

Pour toute demande d'impression, les partenaires doivent se référer à la procédure détaillée ci-après.

Etape 2 - Demande de devis à des imprimeurs

Voici les informations à transmettre à l'imprimeur pour obtenir un devis :

- 24 pages + couverture
- Couverture cartonnée (300g) si possible sinon souple
- Papier : 120 g/m² – Couché mat
- Format : A5 (pas modifiable)
- Portrait (pas modifiable)

Ensuite, nous allons créer étape par étape le fichier PDF final à envoyer à l'imprimeur.

Etape 3 - Télécharger le dossier "Kit d'impression Jérémy et la maison malade"

Il contient 2 fichiers pdf :

- Pages 1 à 3
- Pages 5 à 28

Et 1 fichier Open Document :

- 4.Mentions légales

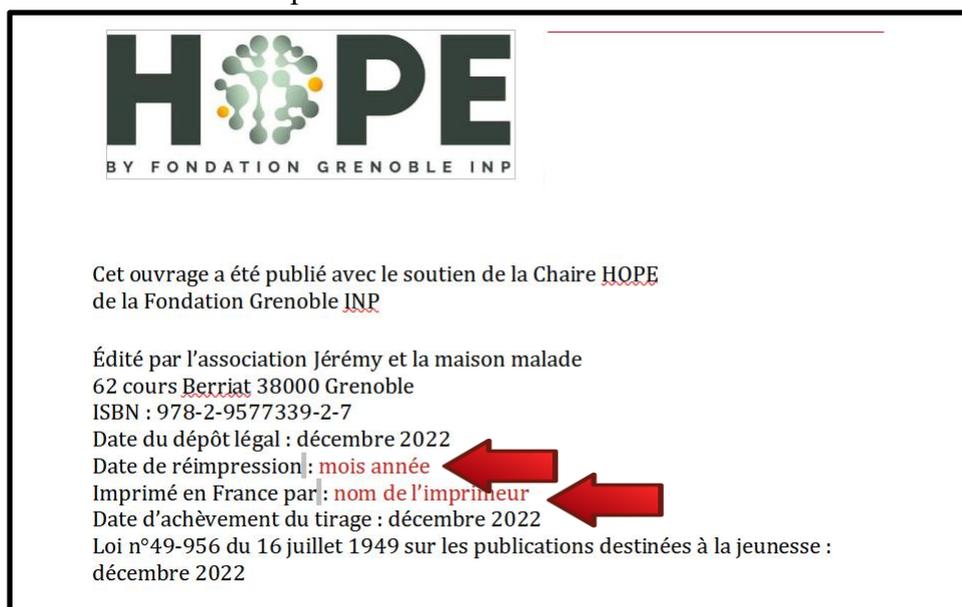
Etape 4 - Mettre à jour la page 4

Dans cette étape, vous allez pouvoir indiquer la date de la demande de réimpression (obligation légale) et le nom de la société de votre imprimeur.

- a. Ouvrez le document 4.Mentions légales .
- b. Remplacez les éléments en rouge par les informations appropriées.

Notes :

- La police utilisée est Cambria.
- Pensez à écrire en noir (il ne doit pas rester de rouge sur la page)
- La date de réimpression correspond à la date à laquelle vous envoyez le document à l'imprimeur



- c. Enregistrez le fichier modifier en pdf.

Etape 5 - Fusionnez les 3 fichiers pdf

- a. Rendez-vous sur un site ou un logiciel qui permet de fusionner des pdf.

De manière gratuite vous pouvez vous rendre sur

https://www.ilovepdf.com/fr/fusionner_pdf

- b. Sélectionnez les 3 fichiers PDF.



- c. **Faites glisser les fichiers entre eux pour les mettre dans le bon ordre si ce n'est pas déjà le cas** (le premier fichiers doit se trouver le plus à gauche) :
- Page 1 à 3
 - 4.Mentions légales
 - Page 5 à 28

d. **Cliquez sur Fusionner PDF**



e. **Votre fichier PDF est complet, cliquez sur télécharger le PDF fusionné.**



f. **Ouvrez le fichier PDF, vérifiez le bon ordre des pages et les modifications réalisées sur la page 4.**

Votre fichier final est prêt à être envoyé à l'imprimeur.

Etape 6 - Remplir la page 24 après impression

La page 24 est dédiée à l'orientation des ménages vers les aides appropriées. Ainsi, chaque territoire et chaque structure peut adapter cette page pour aider au mieux les familles. Plusieurs options s'offrent à vous :

- a. **Réaliser des autocollants à coller sous l'encadré bleu de la page 24 avec les aides locales et/ou nationales que vous souhaitez partager aux ménages**

Notes :

- La police utilisée est Cambria.

- Vous pouvez également réaliser un autocollant avec votre logo pour l'apposer à côté de celui de la Chaire HOPE page 4

Voici un exemple de comment remplir cette page :

<p style="text-align: center;">ET MAINTENANT, ON FAIT QUOI ?</p> <div style="border: 1px solid lightblue; border-radius: 15px; padding: 10px; margin: 20px auto; width: 80%; background-color: #e0f0ff;"> <p style="text-align: center; font-size: small;">Si vous vous trouvez en situation difficile ou anormale par rapport à l'énergie dans votre logement, il est possible d'obtenir du soutien de l'action publique. En effet, il existe des dispositifs d'aide à l'échelle nationale mais également plus locale.</p> </div> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">22</p>	<p style="text-align: center;">ET MAINTENANT, ON FAIT QUOI ?</p> <div style="border: 1px solid lightblue; border-radius: 15px; padding: 10px; margin: 20px auto; width: 80%; background-color: #e0f0ff;"> <p style="text-align: center; font-size: small;">Si vous vous trouvez en situation difficile ou anormale par rapport à l'énergie dans votre logement, il est possible d'obtenir du soutien de l'action publique. En effet, il existe des dispositifs d'aide à l'échelle nationale mais également plus locale.</p> </div> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Au niveau local :</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Si vous êtes Grenoblois, vous pouvez contacter la plateforme de lutte contre la précarité énergétique du CCAS au 04 76 69 46 26 ou par mail : pf.energie.@grenoble.fr.</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Si vous habitez en Isère, vous pouvez avoir des informations et de l'accompagnement dans vos démarches sur le lien suivant : www.adil38.org/sortir-du-mal-logement-en-isere</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Au niveau national, la référence c'est :</p> <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: small;">https://www.faire.gouv.fr/</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Sur ce site, vous trouverez toutes les informations nécessaires sur les travaux de rénovation énergétique, et quelles sont les aides financières dont vous pouvez bénéficier. Il y est également possible de contacter un conseiller local qui pourra vous apporter un soutien dans tout ce processus.</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">22</p>
Page à remplir	Page remplie en 2020 par le CCAS de Grenoble pour l'adapter au territoire grenoblois

- b. Vous pouvez aussi réaliser des flyers avec votre logo et les aides locales et/ou nationales que vous souhaitez partager aux ménages. Vous pourrez ainsi glisser le flyer dans le livre sans avoir à imprimer d'autocollants.**

En fonction du choix que vous avez fait pour transmettre les aides locales et/ou nationales aux personnes, **il faudra déposer une copie de ce document sur le site du CLER.** Cela permettra de créer une base de données sur les aides locales et d'aider d'autres acteurs à se projeter dans l'impression du livre pour leur territoire ou structure.

Un grand merci à votre structure de participer à la diffusion de cet outil !

La Chaire HOPE.



Date de la dernière mise à jour : 03 janvier 2023

Contacts: florence.guilcher@gmail.com